



UCLG AFRICA
United Cities and Local Governments of Africa
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
CGLU AFRIQUE

CAPITALE AFRICAINE DE LA CULTURE (CAC)

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES TERMES DE REFERENCE

Final

24 mars 2026

PREAMBLE

Cette « Note de synthèse » est un document complémentaire et technique à la proposition de « Termes de Référence » pour la Capitale Africaine de la Culture.

La rédaction de ce document a été une responsabilité des équipes de Culture et développement (Valeria Marcolin) et à la Commission Culture de CGLU Monde (son coordinateur, Jordi Pascual) pour illustrer les débats et les solutions adoptées dans la préparation des Termes de Référence pour la Capitale Africaine de la Culture.

Le document inclut les débats lors de la rédaction du document initial (juillet 2023), écrit par Antoine Guibert et travaillé avec les équipes de CGLU-Afrique ainsi qu'avec son Secrétaire Général, Jean-Pierre Elong Mbassi. Il intègre également des échanges et suggestions plus récents (décembre 2025 à février 2026) au sein de la Commission Culture de CGLU Monde, et avec le soutien externe des experts Alessandro Lamonica, Cristina Farinha, Jordi Baltà et U-seok Seo, et toujours en lien avec le Secrétariat de CGLU-Afrique.

A. PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

1. Hétérogénéité des capacités administratives et risque d'exclusion

Le document initial présupposait des capacités administratives uniformes, alors qu'existe un décalage important entre villes comme Rabat et Brazzaville en termes de connaissances, ressources et outils disponibles.

2. Risques identifiés : Externalisation coûteuse des compétences, faible montée en compétence locale, concentration du processus par les métropoles mieux dotées, faiblesses dans la planification et le suivi.

3. Modèle financier moins adapté au contexte africain sub-saharien

Le modèle financier initial était trop linéaire, avec une forte dépendance aux États et bailleurs, et une pondération excessive du budget dans les critères d'évaluation. Nombre de collectivités dépendent de transferts inégaux et non prévisibles par les États. Par contre elles peuvent générer des investissements exceptionnels pour des événements qui ensuite favorisent l'évolution des budgets courants dédiés à la culture (exemple : Dakar). L'exigence de fournir les budgets culturels des xx dernières années s'avère problématique en Afrique subsaharienne où les dotations dépendent de transferts variables de l'État. Elle n'est pas requise dans le programme européen.

4. Critères de sélection et vocabulaire général

Les critères étaient fortement inspirés des modèles européens et latino-américains, avec un langage parfois flou (« envergure minimale », « adéquat ») avec un besoin de renforcement et d'encre supplémentaire à des références africaines tant dans les textes que pour les pratiques culturelles (Agenda 2063, Charte de la Renaissance Culturelle).

5. Délais et processus

Les délais de candidature (6 mois) et de présélection étaient jugés trop courts par rapport aux réalités locales. Nécessité d'intégrer plus de flexibilité dans les calendriers prévisionnels. Ils ont été modifiés à 9 mois (un expert suggère 12 mois); le dispositif d'accompagnement entre deux phases de la candidatures peuvent être renforcés

6. Enjeux transversaux sous-représentés

a) **Multilinguisme :** diversité linguistique, oralité, analphabétisme à prendre en compte

- b) **Fracture numérique** : point d'attention à avoir entre critères optionnels numériques et exigences de visibilité internationale
- c) **Économies et pratiques culturelles traditionnelles et informelles** : amélioration des références car encore majoritaires en Afrique
- d) **Gouvernance et anti-corrupcion** : nécessité de mécanismes de prévention des conflits d'intérêt
- e) **Inégalité de chances entre territoires** : les formulations et critères tendent à privilégier les grandes capitales / métropoles
- f) Proposition d'une option pour **atelier** « Sept clés »; possibilité d'utiliser alternativement « Culture 21 Plus »

B. PRINCIPALES MESURES INTÉGRÉES

1. Ancrage renforcé par des références explicites à Agenda 2063, Charte Africaine Renaissance Culturelle etc.
2. Intégration de concepts et formulations alignés avec les pratiques (« populations et communautés » plus que citoyens), valorisation de spécificité comme les pratiques informelles, les communautés et les apprentissages, mode de transmissions traditionnels, culture comme outil de médiation et résolution des conflits, importance de la cohésion sociale et du vivre ensemble, culture de paix...
3. Encouragement au multilinguisme et à la promotion des langues locales, même dans la campagne de communication (oralité).
4. Prise en compte du numérique comme une opportunité mais aussi une limite (fracture numérique au sein du continent et des territoires).
5. Possibilité de candidatures conjointes : mutualisation des coûts et renforcement des capacités, synergies possibles.
6. Révision des exigences budgétaires dans la présélection et sélection, révision des pondérations dans l'évaluation globale ; clarification et exemplification de certains termes comme « budgets réalistes » ; intégration de proportionnalité du budget par rapport à la taille de la ville (pour inciter la candidature de villes intermédiaires).
7. Révision de la pondération sur les infrastructures et clarification de la terminologie.

8. Clarification du rôle de l'Etat pour éviter fortes ingérences (à revérifier avec CGLU-A).
9. Révision des critères d'évaluation globaux
10. Ajout de référence à la possibilité de créer des conseils consultatifs en marge du Jury.
11. Révision des références aux dispositifs de suivi-évaluation, en tenant compte qu'il s'agit de pratiques peu diffusées notamment dans le domaine culturel ; il existait une contradiction interne visant à demander un dispositif de suivi évaluation aux candidats (pertinent car adapté au programme) et un dispositif qui serait mis à disposition par CGLU-A. Ce point est à revoir de manière transversale aux TDR pour s'assurer de la faisabilité des attentes par rapport aux capacités locales, y compris dans la pondération de l'évaluation finale (en faire plus un dispositif de renforcement de capacités ?
12. Ajout de références aux enjeux de pérennisation (mais absentes des critères d'évaluation > les intégrer ?)
13. Équilibrage entre références à la coopération intra-africaine et internationale.
14. Ajout des 4 actions piliers du programme : Forum Ministres culture, Forum des Maires, journées professionnelles, Journée de la Culture Africaine et Afro descendante.

C. D'AUTRES MESURES ET SUGGESTIONS POUR L'APPROFONDISSEMENT FUTUR (NOTAMMENT, CGLU-AFRIQUE)

1. Ajouter obligation pour candidats présenter **mécanismes gestion potentiels conflits intérêt** (ex : liens avec la gouvernance et / ou financiers avec les équipes techniques et artistiques des villes candidates ; missions e cours pour les villes candidates) ?
2. **Composition jury** : appel à candidature ouvert pour éviter biais ou conflits d'intérêt ?
3. **Appui pour les villes intermédiaires / égalité de chances** : Publication guide annoté pour candidats (modèle FIDC UNESCO) et guide pour évaluateurs public (modèle programmes européens) ?
4. Revoir **rôles et responsabilités** CGLU-Afrique
5. Ajout de **rôles et responsabilités** pour CGLU – Monde.

Document rédigé dans le cadre de :



Un programme de:



Avec le soutien de:

